Nro. 13.

BULLETIN
de la Confédération
DU ROYAUME DE POLOGNE.

1812.

Fait à Varsovie, le 2. Août, 1812.

L'acte d'adhésion suivant prouve mieux que tous les éloges, avec combien de zéle les citoyens de la Pologne se hâtent tous d'accèder à la Confédération; Il prouve encore que nuls obstacles ne sauraient les empêcher d'y concourir:

„Nous soussignés citoyens du district de Hrubiszów, retirés à Zamość, déposons cet acte, qui nous a été dicté par l'amour de la patrie et par le dévoûment le plus pur. Le 16. du courant, l'ennemi a passé le Bug et a occupé notre district, dégarni de troupes, et défendu uniquement par la garde nationale. Il s'est emparé bientôt de la ville de Hrubiszów située à un mille de la frontiére, et en a enlevé toutes les autorités.— M. Swierzewski Sous-préfet de notre district, MM. Jean Sufczyński et Antoine Baliński, Juges de paix, Iżewski propriétaire de Stolubic et de Prasnysz, et d'autres citoyens ont été victimes de la barbarie des Russes, qui pilloient les habitans abandonnés, et traitoient les paisibles citoyens en prisoniers de guerre. — Ce fut leur arrivée inattendue qui fit que le 20. du courant désigné pour la tenue de la diétine, et pour l'accomplissement du devoir le plus sacré à tout polonais, s'est écoulé sans effet. — M. Ruliko-

wski, Maréchal de notre diétine, et d'autres citoyens habitans des bords du Bug, forcés de se sauver, n'ont pas pu être présens à la diétine. — Cependant pour ne pas laisser supposer que l'aggression de l'ennemi puisse empêcher l'accomplissement de ce devoir, nous autres citoyens plus rapprochés de Zamość, après avoir abandonné nos foyers, n'attendant pas que tous les habitans du district fûssent à même de se rassembler en Diétine, nous nous sommes réunis à Zamość, et nous déclarons en notre nom et en celui de nos concitoyens absens, devant Dieu et la nation Polonaise, que nous accédons à la Confédération formée le 28. Juin, du courant, sous la protection de S. M. le Roi Fréderic Auguste, et sous la présidence de S. A. le Prince Czartoryski etc. Nous assurons en même tems, que nous confirmerons solemnellement notre déclaration actuelle, aussitôt que le Maréchal sera en cas de nous convoquer en Diétine régulière dans la ville du district.

Fait à Zamość, le 23. Juillet, 1812.

(Signé) Vincent Grzymała, Président au Conseil du Département de Lublin.

Suivent les signatures de 17 citoyens.

Les citoyens du district de Radzyn ont tenu une Diétine, et ont accédé à la Confédération. Voici l'acte de leur adhésion et la description de la Diétine:

Fait à la Diétine du district de Radzyn, le 23. Juillet, 1812.

„Les citoyens du district de Radzyn se sont réunis en Diétine, sous la présidence du Maréchal Nowakowski, en vertu de l'arrêté du Conseil général de la Confédération du 1. Juillet, du courant, et pour faire leur adhésion à la Confédération générale formée unanimement à Varsovie, le 28. Juin. Ils ont commencé par le lecture de l'acte de Confédération qui suit:

„Les citoyens du district de Radzyn opprimés pendant 16 ans, et séparés de leurs concitoyens, ont vu luire une journée d'allegresse, lorsqu'ils se sont pour la première fois réunis à leurs freres. Mais celle d'aujourd'hui surpasse en grandeur toutes les autres solemnités. La première nous unissoit seulement à nos confreres, celle d'aujourd'hui doit nous servir à jamais de garant de cette même réunion. La première tracoit les limites; celle d'aujourd'hui doit nous rendre toute notre terre, l'existence de la nation, le doux nom de Polonois, la patrie chérie. — Illustre Conseil de la Confédération générale du Royaume de Pologne! Un grand but demande de grands sacrifices et de grands moyens. La dernière Diéte en a élu un, qui dans la position critique de notre pays, augure son salut, en réunissant tous les citoyens par le noeud sacré de la Confédération, et les entraînant par son exemple. — Les citoyens du district de Radzyn brulent du desir le plus ardent, de pouvoir contribuer et atteindre à ce but, et ils s'empressent de présenter leur adhésion, en déclarant devant le ciel et la terre, qu'ils sacrifieront pour le soutien de cette cause sacrée, leurs biens et leur sang.

(Signé) Léon Nowakowski, Juge de paix, Maréchal.
Suivent de nombreuses signatures.

Le Sénateur Górski, Evêque de Kielce a adressé une lettre pastorale au clergé de son Diocèse, conçue dans les termes suivans:

JOSEPH ALBERT GÓRSKI,
par la grace de Dieu et du St. Siége, Evêque de Kielce,
Sénateur du Royaume de Pologne:
à tout le Clergé et à tous les fidèles en JESUS CHRIST de notre Diocèse de Kielce, salut et bénediction.

„Après une suite de malheurs et de calamités, après que le nom de Pologne eut été éffacé de la carte de l'Europe, ce Dieu immortel qui fait dispa-

roître les Royaumes, et les releve par la force de son bras tout-puissant, ce Dieu de nos peres a daigné jetter un regard miséricordieux sur un peuple qu'il avoit chéri naguères, et il lui a envoyé un ange tutélaire, pour le délivrer du joug sous lequel il gémissoit: il a permis que l'auguste assemblée de la nation proclamât le retablissement de la Pologne, sous les auspices du meilleur des Rois, et du plus puissant Souverain de l'Europe."

„O vous, Prince, illustre Maréchal de la Confédération générale, la providence vous a conservé pour le bonheur de la Pologne; elle vous a permis comme à un autre Siméon, de veiller sur le berceau de votre patrie régénérée, à laquelle vous aviez consacré déja tant d'années et de services. C'est au grandes qualités de votre ame, c'est à votre attachement aux Dieux domestiques de la Pologne, et à l'amour que vous portent toutes ses provinces, que vous devez la gloire de présider à son rétablissement. — Prince chéri des Polonois, le Dieu des armées vous a destiné tel qu'un nouveau Josué, à rétablir la terre de nos ayeux. — O cendres respectables des défenseurs de la patrie, cendres illustres des Zamoyski, des Chodkiewicz, des Potocki et des Zołkiewski, vous qui avez été dispersées sous la triple domination de nos usurpateurs, vous venez d'être réunies sur une terre Polonoise, et vous y reposerez avec gloire.

Héros de la Pologne, vos manes se réjouissent en voyant sortir de leurs ossements, un vengeur de la patrie! Quel moment auguste dans les annales du monde! De quelle grandeur colossale est entourée cette journée à jamais mémorable, où NAPOLEON le Grand est entré en triomphe dans l'antique Capitale des Jagellons!.... Son esprit rempli de sagesse et de justice, uniquement ocupé du bien des peuples de l'univers, offénsé de la rupture des traités par l'autocrate du nord, le fait accourir lui-même, pour venger nos injures. Il rassemble ses guerriers, les cohortes de ses alliés fidèles, et couvre de ses armées invincibles, la terre de nos ancêtres: il nous permet de nous déclarer Polonois, de

nous réunir avec nos freres subjugués, et de rétablir ce Royaume de Pologne, que la force avoit fait disparoître."

„Déja ces aigles victorieux menacent les barrieres du nord, et le peuple Lithuanien armé du fer de la vengeance, suit ses légions."

„Polonois! regardez les merveilles qu'a fait pour vous le Dieu de vos ayeux! dites comme le prophete: beatus es tu Israel, quis similis tui populi qui salvaris in domino? scutum auxilii tui et gladius gloriae tuae. negabunt te inimici tui, et tu eorum colla calcabis. — Qels motifs puissans pour implorer la miséricorde du seigneur, et pour lui demander d'accorder sa bénédiction à une cause aussi sacrée."

„A toutes les époques de calamité et de félicité publique, nos illustres ancêtres s'adressoient toujours à Dieu; ils élevoient avec humilité, foi et espérance, leurs mains et leurs voeux vers le trône de la misericorde divine."

„Animée du même esprit; la diéte s'est unie le 28. Juin, d'un lien fraternel et sacré; elle a déclaré que cette terre était le Royaume de Pologne; elle a invité tous ses freres à accéder à cette union; elle s'est prosternée dans la cathédrale de Varsovie, devant le Dieu de ses peres, et elle a juré d'être fidele à leur ancienne croyance, elle nous a invité, nous autres évêques et chefs du clergé orthodoxe, d'engager les vrais citoyens à adresser leurs prieres au seigneur. — Mes freres, il n'y a pas eu d'époque plus grande et plus brillante pour la Pologne; il n'y a pas de moment plus favorable pour prier l'être suprême, qu'il répande ses bénédictions sur elle.

C'est dans l'esprit de la religion et de l'amour de la patrie, que nous nous adressons à vous, ecclésiastiques et fideles du Diocèse de Kielce. — Implorez par des pénitences, par des jeûnes et par des prieres ardentes, la miséricorde divine; implorez la de bénir les armes de Napoléon le Grand, de

ses alliés, et du peuple polonais. — Respectables membres du clergé, vous qui avez une influence salutaire sur les coeurs du peuple, exhortez-le à l'union, à la concorde et au dévoument le plus entier à la cause de la patrie; portez vos prieres avec les siennes, au temple du Dieu des armées, devant son Trône immortel, demandez lui de couronner et de consolider par des victoires, cette grande entreprise. Présentez lui votre patrie illustrée de saints martyrs polonais, par le sang de tant de défenseurs de leur pays. — Supliez-le de vouloir soutenir de ses mains toute-puisantes, le berceau de la Pologne régénérée, et de la faire revenir aux temps des Boleslas, des Casimirs et des Sigismonds. — Nous ordonnons à cette fin, et en vertu de notre autorité pastorale, de faire chanter durant la guerre, et avec l'exposition du St. Sacrement, les hymnes antiques et nationales de: *Swięty Boży*, et autres récitées par nos peres."

„Mais votre zèle ardent ne doit pas se borner à des prieres, il faut s'unir à la nation; il faut faire voir par des faits, combien le rétablissement de la patrie vous interesse; il faut vous empresser de donner des preuves de l'union, de l'amour et du devoûment, que vous inspirent la Pologne renaissante et son nom si cher à nos coeurs."

„Nous enjoignons donc par la présente, à tous les ecclésiastiques de notre diocèse de Kielce, de faire au plutôt leurs accessions à la Confédération de Pologne."

„Connoissant le zèle et l'attachement de tout notre clergé pour la patrie et le nom polonais, il nous paroit inutile de fixer un terme pour l'envoi des accessions, persuadé comme nous le sommes, qu'elles nous parviendront dans le plus court délai, pour être envoyées de suite au Conseil général."

„MM. les Curés sont tenus de publier trois fois au peuple, par la voie de la chaire, la présente lettre pastorale, et de lui donner l'exemple des prieres et du zèle."

Fait à Kielce, le 10. Juillet, 1812.

(Signe) l'Evêque Albert.

parmi les accessions envoyées au Conseil général, on en trouve une de la teneur suivante:

„Nous soussignés, Chanoines réguliers de St. Norbert du monastere de Hebdów, en chapitre."

„A la voix de la régénération de la patrie ensévelie par la force et par l'usurpation de nos ennemis implacables; à la nouvelle que la diéte actuelle s'est changée en Confédération générale, pour briser les fers de l'esclavage, et recouvrer les biens les plus chers, la gloire et la terre de nos ancêtres; nous accédons à la dite Confédération de Pologne, sans nulle clause, comme à un ouvrage ayant pour but la réunion des parties déchirées de la patrie; nous y accédons comme des fils dignes de nos illustres ayeux, et nous déclarons que rien ne changera jamais notre résolution, et la confiance que nous mettons dans une cause aussi sacrée."

„En foi de quoi l'acte présent est signé de nos propres mains."
Fait au chapitre du monastére de Hebdów, le 13. Juillet, 1812.

---

parmi les décisions envoyées au Conseil général, on en trouve une de la teneur suivante :

« Nous sou[illegible] Chanoines Réguliers de St.-Nicolas [illegible] d[illegible]

[illegible] la petite [illegible]

[illegible] et [illegible] de nos ancêtres, nous [illegible] [illegible] la classe, comme à un [illegible] [illegible] de la [illegible] nos [illegible] [illegible] et nous déclarons que [illegible] [illegible] et la confiance que nous mettons [illegible] [illegible]

[illegible] pour l'acte présent est signé de nos propres [illegible] [illegible] au Monastère de [illegible], le [illegible] [illegible]